



# INFOMESNIL



**Mensuel - N° 2022 – 11**

Mercredi 2 novembre 2022 - <http://www.mesnil-saint-loup.fr>



PanneauPocket,  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Le mardi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 19h00

Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : [mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr](mailto:mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr)

## Informations de la mairie

### Cérémonie du 11 novembre + Vente des bleuets

#### Rendez-vous à 11h20 place de l'église.

La cérémonie se fera avec la participation des élèves de la classe de CM2 de Mesnil-Saint-Loup.

Un apéritif sera ensuite offert par la municipalité à la salle polyvalente.

\*\*\*\*\*

Avant la cérémonie, le bleuet de France vous sera proposé.

Les fonds collectés vont aux actions de solidarité et de mémoire menées par l'Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre. 40% de la somme collectée à Mesnil Saint Loup reste à l'association locale des anciens combattants. Merci de l'accueil que vous ferez aux quêteurs.

### Subventions aux associations

Les associations qui le souhaitent peuvent faire une demande avant le 15 décembre 2022 via le formulaire disponible sur le site internet de la mairie ou directement au secrétariat de mairie.

N'oubliez pas de joindre tous les documents demandés.

Vérifiez aussi votre contrat d'assurance pour l'utilisation des locaux communaux et transmettez votre nouvelle attestation pour 2023.

### Fleurissement

Un dernier article du fleurissement pour clore cette année au climat bien particulier.

La sécheresse n'a pas permis aux végétaux de se développer comme nous l'aurions aimé mais avec cette fin de saison, la nature reprend ses droits et les jardinières n'ont jamais été aussi belles.

Il est encore temps de faire quelques plantations ; le climat est favorable à l'enracinement sans demander trop d'arrosage.

Des Altéas ont remplacé une partie des Eucalyptus au jardin d'enfants ; l'aménagement est en cours pour vous accueillir prochainement dans les meilleures conditions. Les parterres devant chez Marcellin avaient été rénovés au printemps mais quelques plants n'ayant pas survécus, nous les avons fait remplacer et nous avons complété ces massifs avec plus de végétaux afin de limiter le désherbage par la suite.

Un grand merci à l'association Chlorophylle de Romilly, qui a pris à sa charge ces plantations.

Vous avez dû constater que les tilleuls, place de l'église, ont été de nouveau taillés en rideau, cette année par les agents de la communauté de commune, nous les félicitons car nous espérons comme nous que vous êtes satisfaits de leur travail.

En attendant de vous retrouver au printemps pour une nouvelle année fleurie, l'équipe du fleurissement vous souhaite une belle fin d'année remplie de joie et de bonheur.

N'oublions pas de remercier, notre employé communal Joël pour son investissement et tous nos bénévoles pour leurs participations et leurs efforts tout au long de l'année.

**Sophie et Angélique**

## Hausse des prix de l'énergie : le bouclier tarifaire prolongé en 2023

Le bouclier tarifaire, déjà prolongé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz, et jusqu'au 1er février 2023 pour l'électricité, sera reconduit en 2023. C'est ce qu'a annoncé le gouvernement le 14 septembre 2022 dans sa conférence sur la situation énergétique. L'objectif est de pallier la forte hausse attendue sur les prix de l'énergie auprès des ménages et des petites entreprises.

La hausse des tarifs de gaz et d'électricité sera limitée à 15 %. La limitation est supérieure à celle de 2022 (qui était de 4 %) mais elle concerne « tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes ». Cette mesure implique :

- une augmentation moyenne des factures de l'ordre de 25 € par mois pour les ménages qui se chauffent au gaz. L'augmentation serait d'environ 200 € par mois sans bouclier tarifaire ;
- une augmentation moyenne de l'ordre de 20 € par mois pour les ménages se chauffant à l'électricité, au lieu de 180 € sans bouclier tarifaire.

Il n'y a pas de rattrapage annoncé en 2024 à supporter par les ménages, le manque à gagner pour les énergéticiens devant être pris en charge par l'État. Par ailleurs, une aide pouvant aller jusqu'à 200 € est également prévue pour les Français se chauffant au fioul ou au bois.

À noter : le ministère de la Transition écologique prévoit une campagne de sensibilisation à la sobriété énergétique d'ici la fin 2022 sur le thème Chaque geste compte. Le plan de sobriété énergétique français vise à réduire de 10 % la consommation énergétique du pays.

## Liste de aides financières auxquelles les Français peuvent bénéficier en 2022 pour la rénovation énergétique de leur logement (liste mise à jour en octobre 2022) :

- MaPrimeRénov' : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

- MaPrimeRénov' Sérénité : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour faire une demande d'aide, vous devez le faire en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : [https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos\\_po](https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po)

- L'Éco prêt à taux zéro : cette aide permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité à l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

- Le Coup de pouce économies d'énergies : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation gable, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>

- Le chèque énergie : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.

- L'aide des entreprises de fourniture d'énergie : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).

- La TVA à 5,5% : pour des travaux de rénovation énergétique, certains peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur le site du service public.

- La réduction d'impôt "Denormandie" : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur le site du service public.

- L'exonération de taxe foncière : ici, ce sont les communes ou départements qui peuvent exonérer temporairement certains ménages de payer la taxe foncière.

- Le micro crédit ou le crédit à la consommation : pour rénover son logement, il est aussi possible de souscrire un prêt instantané en ligne (par exemple sur la plateforme : <https://finfrog.fr/credit-rapide/instantane>) ou à un crédit à la consommation auprès d'organismes financiers.

## Que prévoit le plan de sobriété énergétique pour les ménages ?

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé le 6 octobre par le gouvernement. Son objectif : une réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Il concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités et citoyens.

Le programme s'articule autour de 15 « mesures phares » destinées à lutter contre le gaspillage et à mieux gérer la consommation d'énergie dans tous les secteurs de l'économie, de l'administration publique et au sein des foyers. Pour les ménages, elles peuvent s'accompagner d'un soutien financier, afin d'inciter les citoyens à adopter les bons gestes, et dans un contexte de hausse conséquente des prix de l'énergie.

Jusqu'à 9 000 euros d'aide pour installer une pompe à chaleur : Les ménages résidant dans un logement individuel vont pouvoir bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 9 000 € pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur. Le dispositif MaPrimeRenov' doit également permettre d'encourager la rénovation des systèmes de chauffage pour des bâtiments de logement collectif.

Un bonus sobriété : Pour accompagner la mise en place du plan, une grande campagne de communication destinée à l'ensemble des Français sur le thème de « Chaque geste compte » démarre le 10 octobre pour promouvoir 5 écocgestes essentiels :

- baissier la température du chauffage à 19 °C dans les pièces principales et à 17 °C dans les chambres ;
- baissier la température de son chauffe-eau à 55 °C ;
- éteindre les appareils qui ne sont pas utilisés ou en veille ;
- décaler l'usage de certains appareils en dehors des heures de pointe (8h-13h/18h-20h) afin d'éviter des coupures en cas de pics de consommation ;
- s'équiper de thermostats programmables. Une prime allant jusqu'à 65 € par ménage pour installer un programmeur sur une chaudière existante est possible via le programme de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Un « bonus sobriété », déjà proposé par certains fournisseurs d'énergie, devrait être élargi. Les ménages qui réduisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur leurs factures de gaz et d'électricité. Aucun montant n'a pour l'instant été communiqué.

À noter : une campagne d'information sur la « météo de l'électricité » (signal Écowatt indiquant par des couleurs le niveau de consommation d'électricité) est prévue auprès du grand public, en partenariat avec le fournisseur d'électricité RTE, via les médias audiovisuels et radiophoniques.

Covoiturage encouragé : La mobilité est un des axes principaux du plan de sobriété énergétique. Dans ce cadre, à partir du 1er janvier 2023, un bonus financier sera attribué à toute personne qui s'inscrit sur une plate-forme de covoiturage. Son montant avoisinera les 100 €. Les trajets aussi bien quotidiens que de longue distance sont concernés. Par ailleurs, l'utilisation des transports en commun est recommandée, plutôt que la voiture ; de même que le train, plutôt que l'avion, pour les trajets professionnels inférieurs à 4 heures.

Indemnisation de télétravail revalorisée pour les agents publics : Le recours au télétravail fait partie des mesures encouragées par le gouvernement cet hiver, notamment dans la fonction publique. Le ministère de la Fonction publique annonce ainsi une revalorisation de 15 % de l'indemnisation de télétravail pour les agents publics. Elle passera de 2,50 € par jour à 2,88 € par jour, ce qui correspond à l'augmentation des prix de l'énergie annoncée pour début 2023.

Vitesse limitée à 110 km/h sur autoroute pour les agents publics : Les agents publics utilisant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant par trajet.



## Information service public

Démarches ANTS.

Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Certaines plateformes en ligne frauduleuses se proposent de réaliser ces démarches... des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.

- Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent consulter cette notice d'information et aussi s'adresser à un garagiste habilité.

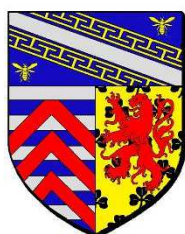
## Ouverture des brigades de gendarmerie d'Estissac et d'Aix en Othe

Depuis mon arrivée en mars 2022, j'avais à cœur de réouvrir à l'accueil la brigade d'Aix-Villemaur-Palis.

A compter du lundi 31 octobre 2022, ouverture alternative des 2 unités :

- ouverture d'Aix toute la journée les jours initialement prévus soit les lundi, mercredi et samedi.
- ouverture d'Estissac toute la journée les mardi, jeudi, vendredi et dimanche.

**Major RITOPER – Commandant de la communauté de brigades d'Estissac**



## Communauté de brigades d'ESTISSAC

**Modification des jours d'ouverture au public**

**A compter du lundi 31 octobre 2022  
les jours d'ouverture au public des Gendarmeries d'ESTISSAC  
et d'AIX-VILLEMAUR-PALIS seront les suivants :**

**LUNDI : BT AIX-VILLEMAUR-PALIS de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**MARDI : BT ESTISSAC de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**MERCREDI : BT AIX-VILLEMAUR-PALIS de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**JEUDI : BT ESTISSAC de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**VENDREDI : BT ESTISSAC de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**SAMEDI : BT AIX-VILLEMAUR-PALIS de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**DIMANCHE et jours fériés : BT ESTISSAC de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00**

\* \* \* \* \*

**BT ESTISSAC : 19 rue Jean Hector 10190 ESTISSAC – 03.25.40.40.11**

**BT AIX-VILLEMAUR-PALIS : 10 pl A.Thuillier - 03.25.46.70.14**

## **Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !**

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



### Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur <a href="http://www.majdc.fr">www.majdc.fr</a> , afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.

### QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

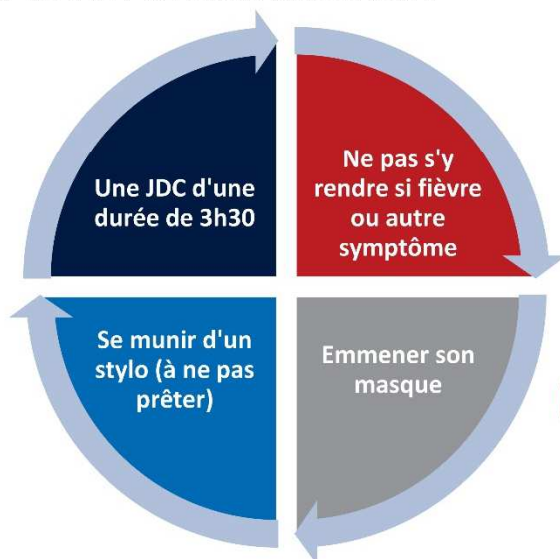
L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

### QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



*L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !*



#### Pourquoi créer votre compte sur [majdc.fr](http://majdc.fr) ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

ESNNE octobre 2020

## Calendriers des pompiers 2023

Les sapeurs-pompiers de Mesnil-Saint-Loup auront le plaisir de venir à la rencontre des habitants du village le samedi 26 novembre pour leur présenter le traditionnel calendrier.



Les sapeurs-pompiers,  
Francis, Denis, Alexandre, Jeannine, Jean-Luc, Julien, Christian, Sandra et Stéphane

## Calendrier des Eboueurs

Comme chaque année, les équipages de collecte des déchets en porte à porte souhaitent procéder à la vente de calendriers 2023 sur le territoire communautaire à compter du lundi 7 novembre 2022.

Cette vente doit s'effectuer en dehors de leur temps de travail, ils ne doivent en aucun cas porter leur tenue de travail et sans aucunes identifications de la société de collecte sur quelque document que ce soit.

Les fonds récoltés sont pour leurs deniers personnels.

La Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson ne s'oppose pas à cette démarche mais précise que l'administré n'a aucune obligation de verser une quelconque somme aux personnes précitées.

Une autorisation écrite préalable a été remise, aux employés concernés, par le Président de la CCOA. Ils doivent impérativement la présenter aux administrés.

Le Maire, SIMON Michaël

## Calendrier des manifestations – A vos agendas

**Vendredi 13 janvier 2023 à 19h00 :** Vœux de la municipalité (avec les pompiers mis à l'honneur : nouveaux arrivés, grades, départ à la retraite et passation de fonction du chef de corps à son successeur...)

**Dimanche 12 mars 2023 :** Repas des aînés.

Les invitations (avec coupon réponse) seront remises en main propre ou déposées dans la boîte aux lettres.



## Ils nous ont quittés

Le 29 septembre dernier notre doyenne Bernadette LEGRAND née LINARD nous a quitté à l'âge de 97 ans. Elle détient le record de longévité de l'état civil pour une personne née et ayant vécue à Mesnil.

Le 2 octobre, Roger BECARD ancien combattant et porte-drapeaux est décédé. Il avait 87 ans.

La municipalité adresse toutes ses condoléances aux familles et aux proches.



## JEUX SENIORS

La municipalité propose aux séniors du village de partager un après-midi de jeux de table le :

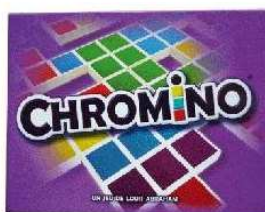
**Vendredi 11 Novembre 2022**

**à partir de 14h30,**

**A la salle polyvalente de Mesnil St Loup**

*Accès libre sans inscription*

Accompagnés de boissons chaudes et de friandises, nous vous attendons nombreux afin de partager un agréable moment de détente autour d'un scrabble, d'une belote ou bien encore d'un chromino ou d'un Rummikub par exemple !



**Organisation: Comité des fêtes et municipalité**

Pour plus de renseignements :

Contactez Mme SIMON Carine au 07 86 09 45 83



## Beaujolais nouveau

### Le Comité des fêtes

vous propose  
d'aiguiser vos papilles  
à l'occasion de la sortie du  
beaujolais nouveau.

Retrouvez-nous à  
la salle polyvalente  
de Mesnil St Loup  
le jeudi 17 novembre  
à 18h30  
pour sa dégustation.

Nous vous attendons  
nombreux pour ce moment  
de convivialité !

**17 novembre**

**18 h 30**

Entrée libre

*L'abus d'alcool est dangereux pour la  
santé, à consommer avec modération*



# Marché artisanal de Noël

## MESNIL SAINT LOUP

Salle polyvalente

Dimanche 11 décembre, ouverture à 11h



De nombreux exposants  
vous proposent divers  
produits artisanaux:

Miel  
décorations  
bijoux...

Organisé par



ipns

## Paroisse

**Mercredi 2 novembre 2022** : Messe à Pâlis à 19h00 - Messe des fidèles défunts

**Dimanche 6 novembre 2022** : Messe à Mesnil à 10h30

**Vendredi 11 novembre 2022** : Messe à Pâlis à 9h00 - Saint Martin et Armistice

**Dimanche 13 novembre 2022** : Messe à Faux Villecerf à 10h30 - Saint Martin

**Dimanche 20 novembre 2022** : Messe à Pâlis à 10h30 - Messe en famille Fête du Christ roi

**Dimanche 27 novembre 2022** : Messe à Dierrey St Julien à 10h30 - 1er dimanche de l'Avent

**Dimanche 4 décembre 2022** : Messe à Mesnil à 10h30 - 2ème dimanche de l'Avent

La paroisse

## Ainsi font pour Marion

Prochain ramassage de papiers le samedi 19 novembre 2022. Le suivant en février 2023

Merci de mettre les papiers dans des sacs (sac poubelle de préférence) ou cartons fermés, que je ne sois pas obligé de courir après dans les rues (pensez au vent). Évitez également SVP de faire des conditionnements trop lourds. Merci de votre compréhension.

Aurore et Martin VELUT

## Petites annonces

Donne : divers plantes vivaces : lis jaune et orange, cœur de Marie, trèfle arbustif, lavande, hémérocalle, désespoir du peintre, gaillarde, campanule, reine des prés, flox, etc. et oignons : lis blancs, tulipes, jonquilles, narcisses, jacinthes, etc.

A venir chercher sur place samedi 12 novembre après-midi ou sur rendez-vous.

**André et Marie-Rose GATOUILLAT, 21 grande rue, Mesnil-Saint-Loup - Tél : 03.25.40.45.77**

**\*\* Prochain infomesnil : mercredi 7 décembre 2022**

